

On était moins emmerdé sous l'Occupation qu'avec Macron

écrit par Jacques Guillemain | 9 août 2021



Les Français n'en peuvent plus et la révolte gronde.

Dès demain, enfer pour les non vaccinés et traque impitoyable des opposants au passe sanitaire.

C'est un monde surréaliste qui se met en place, une dictature sans précédent, implacable et unique dans une démocratie

occidentale.

C'est "le monde d'après" version Macron, qui entend régner en maître absolu sur ses sujets.

Jamais les jihadistes, les criminels et les fraudeurs en tous genres n'ont été aussi persécutés que les anti-passe. C'est hallucinant.

Quand la Macronie s'offusque qu'on traite Macron de dictateur, elle ne trouve rien à redire aux insultes qui s'abattent sur les anti-passe, traités de connards, de criminels et de jihadistes.

<https://ripostelaique.com/les-anti-passe-vous-netes-que-des-connards-des-assassins-et-des-losers.html>

<https://www.breizh-info.com/2021/08/06/168651/terreur-mediatique-le-professeur-benhamou-compare-certains-opposants-au-passe-sanitaire-a-des-djihadistes-video/>

Passe sanitaire, mode d'emploi

Dès lundi 9 août, les non vaccinés seront traités en parias et interdits de :

Bibliothèques, musées, piscines, salle de sport, salles de concerts et de spectacles, discothèques, cinémas, théâtres, festivals, parcs d'attractions, zoos, bateaux de croisière, foires, salons, grands évènements sportifs, culturels ou festifs, bars, cafés, restaurants, avions, trains, bus longue distance, grands magasins et centres commerciaux (sur ordre préfectoral), hôpitaux sauf urgence, Ehpad.

Dès le 30 août, le passe sanitaire sera obligatoire pour tous les salariés travaillant dans les lieux où il est imposé aux clients.

Dès le 15 septembre, soignants et professions au contact des plus fragiles devront être vaccinés.

Dès le 30 septembre, les 12-17 ans devront être vaccinés pour les sorties scolaires et les activités sportives.

À défaut de passe sanitaire, un test négatif de moins de 72 heures est exigé.

Les sanctions :

“Il s’agit d’apporter une réponse pénale efficace, dissuasive et rapide pour faire face au rebond de l’épidémie”, décrète une circulaire de la Justice.

Dès demain, l’utilisation d’un faux passe devient un délit.

Amende de 750 euros (forfaitisée à 135 euros) en cas d’utilisation du QR code d’un ami vacciné.

1500 euros en cas de récidive dans les 15 jours et 3 750 euros + 6 mois de prison ferme en cas d’une 3^e violation en 30 jours.

Quand on sait que des délinquants multirécidivistes, arrêtés 100 fois dans l’année, repartent libres avec un simple rappel à la loi, on se dit que Macron a perdu la raison et nous mène en enfer.

Ce barème de sanctions sera le même pour un soignant qui exerce sans être vacciné.

Quant à l’employeur qui ne contrôle pas son personnel, il aura droit à une amende de 1 000 euros dans un premier temps. Puis 9 000 euros et un an de prison au bout de trois violations.

Pour les personnes morales, l’amende sera de 45 000 euros.

Les professionnels de santé qui délivrent des faux certificats de vaccination ne sont pas oubliés par la circulaire du ministère de la Justice.

Deux à cinq ans de prison pour “faux et usage de faux” et même dix ans s’il s’agit d’un réseau.

Pour les salariés qui ne respectent pas la loi, ils seront suspendus sans salaire. Et aucun droit au chômage n'est envisagé, puisque ce n'est pas une rupture de contrat de travail !

Et si le salarié refuse obstinément le vaccin, une procédure de licenciement pourra être engagée.

C'est donc bien une dictature qui se met en place, privant les citoyens récalcitrants des libertés élémentaires :

Liberté de travailler, de circuler, de voyager, d'accéder aux loisirs, d'aller au restaurant ou au cinéma, de faire du sport en salle.

La riposte des non vaccinés.

On va vers une radicalisation du mouvement

Les manifestations se multiplient. Hier, ce sont plus de **237 000 personnes** qui ont manifesté contre la dictature sanitaire. Chiffre en hausse constante depuis un mois et qu'on peut majorer de 60 %.

Côté syndicats, c'est la CGT qui est en pointe. Elle a lancé une **pétition** contre la suspension d'un salarié non vacciné, laquelle a recueilli 53 000 signatures.

Des **appels à la grève** sont lancés dans les hôpitaux et chez les pompiers.

Des restaurateurs et des bistrotiers baissent le rideau pour protester. Le quotidien devient invivable.

D'autres restaurateurs, ayant voulu tester le passe sanitaire sur leurs clients, se sont fait traiter de sales collabos. Des clients ont bloqué leur restaurant pour les empêcher de travailler.

Macron sème les germes de la révolte ! Rien de bien nouveau,

mais cela empire.

Le passe sanitaire, c'est une prison en plein air.

Mais selon Élisabeth Borne, dénoncer une "dictature sanitaire" est irresponsable.

Pour elle, c'est l'apanage des extrêmes, qui font de la démagogie opportuniste.

Dès lors que "ces mesures ont été décidées démocratiquement : votées par le Parlement et validées par le Conseil constitutionnel", elles seraient indiscutables.

Mais la réalité est tout autre. **En privant les non vaccinés des libertés élémentaires, Macron a contourné l'interdiction de rendre obligatoire ce vaccin**, aux effets secondaires encore inconnus.

Des morts mystérieuses suite au vaccin, des patients vaccinés en réanimation sans qu'on sache l'expliquer. Rien n'est rassurant avec ce vaccin. **Il semblerait que son efficacité soit très éphémère.**

[Israël. Covid-19 : « 85 à 90 % des hospitalisations concernent des personnes entièrement vaccinées » \[Vidéo\]](#)

Qui dit vrai ? Les ayatollahs de la Macronie ou les anti-passe ?

Est-il criminel d'avoir peur ?

À ce jour, seuls le **Tadjikistan et le Turkménistan**, des modèles de démocratie comme chacun sait, ont imposé la vaccination pour tous les citoyens majeurs.

Agir comme les dictateurs d'Asie centrale, c'est endosser les habits d'un despote.

Nul ne sait où mènera cette politique coercitive de Macron, qui a transformé la vie de millions de Français en enfer.

Son acharnement à combattre les anti-passe n'a d'égal que son laxisme envers la criminalité exponentielle et envers la fraude sociale qui dépasse 50 milliards d'euros.

Pas question de priver un malfrat de ses droits sociaux "pour ne pas pénaliser ses enfants".

Mais les enfants d'un salarié suspendu sans salaire, Macron et ses sbires s'en foutent éperdument. Pour eux, pas de trémolos dans la voix, pas de lamentations sans fin, pas de considérations humanistes superflues.

Il vaut mieux frauder la Sécu de plusieurs millions que d'emprunter le QR code d'un ami pour aller au cinéma !

Un **sans-papiers** reste couvert à 100 % par la Sécu, mais un **"sans vaccin"** est privé d'accès aux soins sauf cas d'urgence ! C'est le comble de l'ignominie.

Comme le dit un vieil oncle qui a connu l'Occupation:

"On était moins emmerdé avec les Allemands qu'avec Macron" !

(source JDD)

<https://ripostelaique.com/on-etait-moins-emmerde-sous-loccupation-quavec-macron.html>